



Challenge Développement Licenciés Comités Saison 2007 - 2008

Article 1 : Objet

Ce challenge qui s'adresse à tous les Comités départementaux et aux DOM-TOM a pour objet de favoriser le développement du nombre de licenciés et du nombre de clubs.

Article 2 : Modalités

Challenge des licenciés :

En fin de saison et selon un calendrier établi par le bureau fédéral, un classement de tous les comités départementaux sera effectué selon les critères suivants :

- augmentation de l'ensemble des licenciés en **pourcentage** (Année N/ Année N-1) => **coefficient 1**.
- augmentation de l'ensemble des licenciés en **nombre** (Année N moins Année N-1) => **coefficient 1**.
- augmentation des licenciés benjamins, benjamines en **pourcentage** (Année N/ Année N-1) => **coefficient 0,25** pour chaque catégorie.
- augmentation des licenciés benjamins, benjamines en **nombre** (Année moins Année N-1) => **coefficient 0,25** pour chaque catégorie.
- augmentation des licenciés mini poussins, mini poussines en **pourcentage** (Année N/ Année N-1) => **coefficient 0,25** pour chaque catégorie.
- augmentation des licenciés mini poussins, mini poussines en **nombre** (Année N moins Année N-1) => **coefficient 0,25** pour chaque catégorie.
- taux de pénétration => coefficient 1

Un classement général est établi en additionnant les points acquis selon les classements déterminés dans chaque critère affecté de son coefficient

Exemple sur les critères de l'ensemble des licences :

Augmentation en % coefficient 1 1 er - Département A => 1 point 2 ème - Département B => 2 points 3 ème - Département C => 3 points 4 ème - Département D => 4 points 5 ème - Département E => 5 points 6 ème - Département F => 6 points 7 ème - Département G => 7 points 8 ème - Département H => 8 points 9 ème - Département I => 9 points 10 ème - Département J => 10 points	Augmentation en nombre coefficient 1 1 er - Département C => 1 point 2 ème - Département F => 2 points 3 ème - Département I => 3 points 4 ème - Département B => 4 points 5 ème - Département G => 5 points 6 ème - Département J => 6 points 7 ème - Département D => 7 points 8 ème - Département A => 8 points 9 ème - Département E => 9 points 10 ème - Département H => 10 points
Calcul du nombre de points Département A = 1 + 8 = 9 Département B = 2 + 4 = 6 Département C = 3 + 1 = 4 Département D = 4 + 7 = 11 Département E = 5 + 9 = 14 Département F = 6 + 2 = 8 Département G = 7 + 2 = 9 Département H = 8 + 10 = 18 Département I = 9 + 3 = 12 Département J = 10 + 6 = 16	Classement Ensemble des licenciés 1 er - Département C => 4 points 2 ème - Département B => 6 points 3 ème - Département F => 8 points 4 ème - Département A => 9 points 5 ème - Département G => 9 points 6 ème - Département D => 11 points 7 ème - Département I => 12 points 8 ème - Département E => 14 points 9 ème - Département J => 16 points 10 ème - Département H => 18 points

Article 3 : Dotations

Challenge des licenciés

Une enveloppe d'environ 42 000 € sera répartie comme suit :

Répartitions Classement Final au

1 JUIN 2008

1 ^{er}	→ 3 000 €
2 ^{ème}	→ 2 800 €
3 ^{ème}	→ 2 700 €
4 ^{ème}	→ 2 600 €
5 ^{ème}	→ 2 500 €
6 ^{ème}	→ 2 400 €
7 ^{ème}	→ 2 300 €
8 ^{ème}	→ 2 200 €
9 ^{ème}	→ 2 100 €
10 ^{ème}	→ 2 000 €

11 ^{ème}	→ 1 900 €
12 ^{ème}	→ 1 800 €
13 ^{ème}	→ 1 700 €
14 ^{ème}	→ 1 600 €
15 ^{ème}	→ 1 500 €
16 ^{ème}	→ 1 400 €
17 ^{ème}	→ 1 300 €
18 ^{ème}	→ 1 200 €
19 ^{ème}	→ 1 100 €
20 ^{ème}	→ 1 000 €

Répartitions Classements Intermédiaires

En plus, à chaque échéance intermédiaire suivante :

01/09/07 - 01/10/07 - 01/11/07 - 01/12/07 - 01/01/08 - 01/02/08 - 01/03/08 - 01/04/08 - 01/05/08

Le premier classé au challenge percevra une somme de **300 €**

La Fédération se réserve le droit d'analyser les augmentations dans les différentes catégories et de ne pas verser la dotation prévue dans le cas d'une augmentation qui lui semblerait artificielle.

En cas d'égalité de points, les comités ex-aequo recevront la même somme.

Article 4 : Obligations des Comités départementaux

Les organismes récompensés **s'engagent à reverser, aux clubs qui sont en augmentation** de licenciés et aux nouveaux clubs, au moins 50% de la dotation reçue de la FFBB (en matériel ou en aide directe).

Article 5 : Information

Pour motiver les clubs, il est souhaitable que les Comités départementaux diffusent régulièrement le classement actualisé des clubs suivant le nombre de licenciés de l'année en cours en faisant figurer, en parallèle, le nombre de licenciés de la saison précédente, ceci en utilisant les moyens habituels d'information : circulaire, bulletin ou revue, site ***Internet du Comité***.

Pour sa part, la FFBB publiera le 1 de chaque mois (du 1 Septembre 2007 au 1 Mai 2008), sur son site Internet ***basketfrance.com***, les résultats de chaque Comité par rapport à la date de référence de la saison précédente et leur classement. La liste des clubs créés par Comité sera également diffusée.

Les Comités pourront ainsi suivre tout au long de la saison leur classement et éventuellement amplifier certaines de leurs actions pour se classer dans les 20 premiers et prétendre à une dotation.

